



Gymnase CERDAN



Un protocole **sanitaire**

est mis en place

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Tous les utilisateurs doivent porter un masque grand public (référéncé AFNOR) couvrant le nez et la bouche pour pénétrer et se déplacer dans l'enceinte du gymnase.

Le retrait du masque est uniquement possible sur l'air d'activité où s'exerce la discipline sportive. A la fin de la séance, chaque utilisateur doit remettre son masque pour rejoindre les vestiaires et la sortie du gymnase.

RESPECT DES CRENEAUX

Les créneaux attribués aux utilisateurs doivent être scrupuleusement respectés. Il est demandé d'arriver à l'heure du début du créneau et non à l'avance afin de ne pas créer d'attroupement.

Le départ de l'ensemble des utilisateurs doit être impérativement exécuté, au plus tard, à l'heure de fin de créneau afin que les différents publics ne se croisent pas.

L'UTILISATION DES VESTIAIRES DANS LE RESPECT DES MESURES BARRIERES

Il est vivement encouragé le changement de vêtements et la prise des douches à domicile.

L'utilisation des vestiaires est tolérée en tenant compte du respect de la distanciation physique minimale et de la régulation des flux de circulation des personnes. Dans tous les cas, le temps de présence des personnes dans les vestiaires doit être réduit au minimum.

Les utilisateurs sont autorisés à laisser leurs affaires dans le vestiaire pendant leur séance.

L'utilisation des douches est interdite sauf pour les utilisateurs du dernier créneau de la soirée.

MESURES BARRIERES LORS DES RASSEMBLEMENTS

Toutes les manifestations collectives qui favorisent la promiscuité et qui ne sont pas du domaine de la pratique sportive stricto sensu (célébrations, congratulations, mêlées de joueurs et/ou de public, supporters) sont interdites dans les vestiaires, locaux, ou sur les aires et terrains de sport.

Lors des compétitions, la présence du public doit être limitée et contrôlée afin de garantir la distanciation physique en vigueur.

TOUS RESPONSABLES

Le service des sports met en œuvre un protocole sanitaire strict avec des mesures de prévention pour lutter contre la progression du COVID-19. Chaque utilisateur est acteur de l'application des mesures barrières.

L'application adaptée, par les fédérations de sport, de ces recommandations générales à la pratique spécifique de leur sport doit être diffusée à tous les adhérents par les clubs ; ceux-ci ont la responsabilité de trouver la meilleure solution pour appliquer les mesures préconisées.

Le service des sports souligne qu'en fonction du niveau de circulation du virus, et en particulier, si l'une au moins des zones parmi celles où se déroule l'évènement sportif et celles d'où proviennent les spectateurs ou joueurs, sont en vulnérabilité élevée, il serait nécessaire de réévaluer l'opportunité d'ouvrir les vestiaires sportifs collectifs et d'organiser un tel évènement sportif collectif.

